

PANA FITNESS
Fitness, Pilâtes, Danse chorégraphiée
REGLEMENT INTERIEUR

L'association PANA-LOISIRS OMNISPORTS est régie par la loi 1901, elle est divisée en sections dont Pana Fitness.

1 – INSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

Inscription

Chaque participant à une activité de la section doit s'acquitter de:

- l'adhésion, le tarif est fixé par Pana-Loisirs Omnisports en Assemblée Générale et inclut l'assurance de l'adhérent.
- la cotisation de la section pour le fonctionnement de cette dernière (frais des professeurs auto-entrepreneurs + frais divers).

L'inscription est valable pour la saison sportive (de septembre à fin juin ou début juillet). Pour valider l'inscription, chaque adhérent doit s'inscrire en ligne sur le site Internet de Pana-Loisirs Omnisports :

- Remplir une fiche d'inscription en ligne
- Compléter une attestation de santé (ou certificat médical si nécessaire) en ligne
- Accepter le règlement intérieur en ligne
- Régler l'adhésion/cotisation en ligne (ou par chèque)

La section se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet ou si les effectifs sont complets, ainsi que de limiter le nombre de participants par cours.

Les pré-inscriptions en fin de saison pour la rentrée suivante en septembre permettent de privilégier les anciens adhérents.

Les cours sont maintenus pendant les vacances scolaires sauf pour les vacances de Noël et conditions particulières (absence d'intervenants, problème de trésorerie...).

Après son inscription, chaque adhérent est libre de participer ou non aux différentes séances.

Tarifs et paiement

Les tarifs de la section sont fixés chaque saison par l'association Pana-Loisirs Omnisports (adhésion) et Pana Fitness (cotisation).

Le paiement doit être effectué en une fois, toléré en 2 fois maximum (paiement complet exigé avant le 30 novembre) en ligne, par chèque à l'ordre de Pana-Loisirs ou en espèces.

Cours d'essai

Tout nouvel adhérent peut bénéficier de 2 cours d'essai tant que la jauge des effectifs n'est pas atteinte, à l'issue desquels il devra s'inscrire et régler en ligne sur le site Internet de Pana-Loisirs Omnisports. Après aucun remboursement ne sera effectué.

Absences et annulation

La section peut être amenée à annuler un cours (absence du professeur, problème de salle, etc.).

Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

2 – COMPORTEMENT ET RESPECT DES LIEUX

Respect des lieux et installations, tenue et matériel

Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Les salles doivent être laissées propres après chaque séance.

Les chaussures et les bouteilles d'eau sont interdites sur les tapis du Dojo pour la gym, les chaussures sont également interdites dans la salle de Pilâtes.

L'ouverture des locaux est sous la responsabilité d'un membre du bureau, d'un intervenant ou adhérent qui détient les clés ou le badge (locaux accessibles qu'aux adhérents ou personnes autorisées).

Par mesure d'hygiène, il est recommandé d'apporter son tapis ou une serviette selon l'activité.

Respect et Comportement

Le respect des professeurs et des autres participants est obligatoire.

Toute attitude ou tout comportement qui nuit à la cohésion du groupe ou au bien-être de chaque adhérent(e) peut conduire à une décision d'exclusion prise par le bureau de la section.

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux pendant les cours.

3 – SECURITE ET ASSURANCE

L'association décline toute responsabilité en cas de blessure liée au non-respect des consignes des professeurs. Une trousse de secours est à disposition dans chaque salle.

Chaque adhérent doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Lors des éventuels moments de convivialité organisés par la section, cette dernière décline toute responsabilité en cas d'incident lié à un abus d'alcool.

4 – ASSEMBLEES GENERALES ET BUREAU DE SECTION

Tous les membres de Pana Fitness à jour du règlement de l'adhésion à PANA-LOISIRS OMNISPORTS et de la cotisation de la section sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui a lieu tous les ans, généralement courant juin, pour faire le bilan des activités sportives et financières de la saison écoulée et les perspectives de la prochaine saison. Elle est généralement suivie d'un moment d'échange et de convivialité.

Le bureau est élu pour 4 ans comprenant au minimum un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).

L'assemblée générale de section peut se réunir en session extraordinaire pour toute décision importante et exceptionnelle à prendre.

5 – COMMUNICATION

Droit à l'image et communication

Des photos ou vidéos peuvent être prises pour la communication de la section. Les adhérents peuvent refuser en le cochant lors de leur inscription.

Le mail ou Facebook sont les moyens utilisés pour communiquer les diverses informations.

Acceptation du règlement intérieur

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement intérieur

Nom et prénom de l'adhérent(e).....

Panazol le

Signature de l'adhérent(e)

(Ou le représentant légal pour les mineurs)

Inscrire la mention « lu et approuvé »

PANA FITNESS

Le ou la Président(e)